

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

INTERDIRE L'IMPORTATION EN FRANCE DE PRODUITS AGRICOLES ET DENRÉES ALIMENTAIRES CONTENANT DE L'ACÉTAMIPRIDE ET À ABROGER LA LOI VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 2117)

Commission	
Gouvernement	

N° 94

AMENDEMENT

présenté par
M. Blairy

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Au 1° du I de l'article L. 131-9 du code de l'environnement, après le mot :

« contribution »

insérer le mot

« prioritaire »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler avec clarté que la police de la chasse constitue une compétence historique, centrale et prioritaire de l'Office français de la biodiversité, issue de l'héritage direct de l'ancien Office national de la chasse et de la faune sauvage.